## REPUBLIQUE FRANCAISE

# CCAS ST PAUL ET VALMALLE ST PAUL ET VALMALLE

Numéro SIRET: 26340263800013

POSTE COMPTABLE DE: tresorerie DE GIGNAC

M 14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

**ANNEE 2019** 

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE ST PAUL ET VALMALLE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-huit mars à 18h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI.

Nombre de membres en exercice: 7

Date de convocation : le 21/03/2019

Présents: Mme ALBAS Christelle, Mme BAREL Hélène, M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. BESSIERE Marc, Mme PIROT Josiane, M. ROUQUET Alain, Mme YAHIAOUI Aïcha;

Absents: néant

Mme YAHIAOUI Aïcha a été élue secrétaire de séance.

- question n°3/3 -

Objet: Vote du Budget Primitif 2019 du C.C.A.S.

Le Conseil, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VOTE: le Budget Primitif 2019 du C.C.A.S. ci-annexé.

AJOUTE : que la présente décision fera l'objet d'un affichage en Mairie et d'une mise en ligne dudit document budgétaire sur le site internet de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les Jours, Mois et Ans que dessus,

Le Président, Jean-Pierre BERTOLIN

#### SOMMAIRE

pages			
III Comments	I Information of the last		
p.	I. Informations générales (6)		
p. p.	A - Informations statistiques, fiscales et financières B - Modalités de vote du budget		
ъ.	B - Infodantes de vote du budget		1
	II. Présentation générale du budget		1
p.	A1 - Vue d'ensemble - Sections		1
p.	A2 - Vite d'ensemble - Section de fanalis	1	1
p.	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	1	1
p.	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		1
-	B2 - Balance générale du budget - Recettes	1	1
	III. Vote du budget		1
p.	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		1
p.	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		1
p.	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		1
p.	B2 - Section d'investissement - Détail des depenses	1	1
p.	B3 - Ondrations d'équiponent Détail des recettes	1	1
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes (7)	Jointes	Sans obje
D	A - Eléments du bilan		ound obje
p.	A1 - Présentation croisée par fonction (1)		
p.	A1.01 - Présentation croisée par fonction - Opérations non ventilées	1	L
p.	IA1.1 - Presentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	1	
p.	A1.2 - Presentation croisée par fonction - Détail investissement	1	1
р.	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		1
p.	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		
p.	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		1
p.	AZ.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		1
p.	AZ.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de converture		l .
p.	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		
p.	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		
p.	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		1
p.	A4 - Etat des provisions		
p.	A5 - Etalement des provisions		l
p.	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		l
p.	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		1
p	A7.1.1 - États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		l
ν.	Ar. 1.4 - Eldis des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement Invot (3)		1
ν. ι	A7.2.1 - Etats de la repartition de la LEOM - Fonct (3)		
p.	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM- Invest. (3)		
p.	A8 - Etat des charges transférées		
р.	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	P F		
p.	B - Engagements hors bilan		W. C 32
p. p.	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)		11
E. 1	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprint		
r.	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		
P .	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
ال ۲۰	51.5- Etat des autres engagements donnés		
. 11	31.6 - Etat des engagements reçus	1	
11	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)		
5. 11	32.1 - Litat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
	DZ.Z - Etat des autonsations d'engagement et des crédits de naiement afférents		
	53 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	l l	
p. (	- Autres éléments d'informations		
Article 1	C1 - Etat du personnel		
1.3	22 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)		
۳. إر	.3. 1 - LISTE des organismes de regroupement auxquels adhère la compune ou l'établissement	1	
	73.2 - Liste des établissements publics créés		
p. [C	3.3 - Liste des services individualisés dans un hudget appeye	- 1	
٥.	3.4 - Liste des services assulettis à la TVA et non étinés en hudget appaye	- 1	
The second secon	- Decisions en matiere des taux de contributions directes - Arrêté et cignatures		
, Ir	71 - Decisions en matiere de taux de contributions directes		
). [C	2 - Arrêté et signatures	- 1	
	an set obligation new les communes à 5 FOOL A vi		

<sup>(1)</sup> Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus autres communes et établissements peublics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-4 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées.

34282	CCAS ST PAUL ET VALMALLE	BUDGET 2019
	I - INFORMATIONS GENERALES	
INFORMAT	IONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
opulation totale (colonne h du recensement INSEE)	Valcuis
ombre de résidences secondaires (article R2313-1 in fine)	1 12
The residences secondaires (article R2313-1 in fine)	
om de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
OMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI propre.

<sup>(1)</sup> Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux). (2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 11sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7,

<sup>(3)</sup> il convient d'appliquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit de la moyenne de la dernière année connue.

1 - INFORMATIONS GENERALES	STATES IN
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- 3	L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature : au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ; au niveau du chapitre pour la section d'investissement. avec ou sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 ; avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (2).
1"	a liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements article à article est la suivante :
II - et,	- En l'absence de mention au paragraphe l ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, , en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
111	- Les provisions sont : budgétaires (délibération n° du ).
IV rap	<ul> <li>La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par oport à la colonne du budget de l'exercice précédent.</li> </ul>
Si dé	le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des cisions budgétaires du budget en cours.
V - a	Le présent budget a été voté : avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
(2) R	Rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	1 11
VUE D'ENSEMBLE	A1

#### **FONCTIONNEMENT**

[M]		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
OTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 000,00	
Design 1		+	+
REP	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		T
RTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		1 689,46
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	5 000,00	5 000,00

#### **INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		J. IN TOTAL MENT
	mid-kinnel (automatis + problem and insterna	+	
REP	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		+
ORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		<u>-</u>

#### **TOTAL**

TOTAL DU BUDGET (3)	5 000,00	5 000,00

<sup>(1)</sup> Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés. Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

#### II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET H SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES A2

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2018 (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 000,00		4 000,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL			4 000,00	4 000,00	4 000,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS		-			
65	Autres charges de gestion courante					
656	Secours	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
	Total des dépenses de gestion courante	5 000.00		5 000,00	5 000,00	
66	Charges financières			0 000,00	3 000,00	5 000,00
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
Lane B	Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 000,00		F 000 00		
023	Virement à la section d'investissement (5)	0 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
042	Opé. d'ordres de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect, fonct. (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00

+ D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 5 000,00

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chan			21 ONOTIONNE	101-2-1-4-1		
Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2018 (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES		A COLORS SHIP WAS A SHIP			(-10414, AOTR)
70	Produits des services du domaine & ventes diverses					
73	Impots et taxes					
74	Dotations, subventions de participations	2 800,00	-	0.000.00		
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00		3 300,00	3 300,00	3 300,00
	Total des recettes de gestion courante	2 800,00		2 200 00		
76	Produits financiers	2 000,00	-	3 300,00	3 300,00	3 300,00
77	Produits exceptionnels	95,27	+	40.54		
78	Reprises sur provisions (4)	00,27		10,54	10,54	10,54
-210	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 895.27		0.010.71		
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	2 000,21		3 310,54	3 310,54	3 310,54
043	Opë. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)		INSTRUCTION OF THE PARTY OF THE			
STATE	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	2 895,27		3 310,54	3 310,54	3 310.54

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 1 689,46 TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 5 000,00

#### Pour information:

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL** DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION DINVESTISSEMENT (11)

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de

- (1) cf. p. 4 IB Modalités de vote.

- (1) dr. p. 4 IB Modalités de vote.
  (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
  (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
  (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
  (5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
  (6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...)
  (7) En dépenses le chanitre 22 retress les traveirs d'investigement delicés sur les hieres retres des la chanitre 22 retress les traveirs d'investigement delicés sur les hieres retres et floataits.
- par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
  (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur
- un exercice antérieur.

  (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

  (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

  (10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

  (11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	Δ3

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2018 (1)	Restes à réaliser (2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (5)		A PROPERTY OF	The state of the		(-INVINTADIS)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		+			
204	Subventions déquipement versées					
21	immobilisations corporelles					
22	immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement		-			
	Total des dépenses d'équipement					
10	Dotations, fonds et réserves		-			
13	Subventions dinvestissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : Affectation (8)					
26	Participation & créances rattachées a des partic					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses d'imprévues					
Stem !	Total des dépenses financières					
151	Total des opé.pour compte de tiers (9)					
J. MIC	Total des dépenses réelles d'investissement					
040	Opé, d'ordre de transfert entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
26,011	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOYAL		C. Berry C. C. C.			

+	
=	
	=

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libelié	Pour mémoire Budget 2018 (1)	Restes à réaliser (2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
010	Stocks (6)	Harman San Carlotte	1-17-14	HOUTUNGS		(=RAR+Vote)
13	Subventions dinvestissement (hors 138)					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		+			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-				
204	Subventions déquipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)		-			
23	Immobilisations en cours		-			
	Total des recettes d'équipement					
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)					
1068	Excèdents de fonctionnement capitalisés (10)					
138	Autres subv. d'investi, non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation & créances rattachées a des partic					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
ACCURATE OF THE PARTY OF THE PA	Total des recettes financières					
452	Total des opé, pour le compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement					
21	Virement de la section de fonctionnement (5)					
040	Opé, d'ordre de transfert entre sections (5)					
)41	Opérations patrimoniales (5)					
18.98	Total des recettes d'ordre d'investissement					
W. S. C. C.	TOTAL					

	÷
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET **BALANCE GENERALE DU BUDGET B** 1

1- DEPENSES (du present budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 000,00	-0.5/5/15/	1 000 00
012	Charges de personnel et frais assimilés	. 500,00		4 000,00
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variation des stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante	The second secon		
656	Secours	1 000,00		
66	Charges financières	1 000,00		1 000,00
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissem, et provisions			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
471	Dépenses de fonctionnement - Total	5 000,00		5 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 5 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves		u orure (2)	
13	Subventions dinvestissement			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Remboursement demprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
198	Neutra. amort. subv. équip. versées			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participation et créances rattachées a des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Provisions pour déprec. des immobilisations (5)			
39	Provisions pour déprec. des stocks et en-cours (5)			
451	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
19	Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)			
59	Provisions pour déprec. des comptes fin. (5)			
3	Stocks			
020	Dépenses d'imprévues			
a de	Dépenses d'investissement - Total			

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE = TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement »;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

<sup>(3)</sup> Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B 2

2- RECETTES - (du present budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en regie			
73	Impots et taxes			
74	Dotations, subventions de participations	3 300,00		3 300,00
75	Autres produits de gestion courante	0 000,00		3 300,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	10,54		10.54
78	Reprises sur amortissem, et provisions	10,04		10,54
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total	3 310,54		3 310,54

	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 689,46
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions dinvestissement			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : Affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions déquipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations	B/E/II HERRING		
29	Provisions pour déprec. des immobilisations (5)			
39	Provisions pour déprec. des stocks et en cours (5)			
452	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	De la		
49	Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)			
59	Provisions pour déprec. des comptes fin.			
3	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
SXI I	Recettes d'investissement - Total			

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	4 000,00	4 000,00	4 000,00
623 6232	Publicité, publications, relations publiques Fêtes et cérémonies	4 000,00 4 000,00	4 000,00 4 000,00	4 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 000,00	4 000,00	4 000,00
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Secours	1 000,00	1 000.00	1 000,00
6568	Autres secours	1 000,00	1 000,00	1 000,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)	5 000,00	5 000,00	5 000,00

III - VOTE DU BUDGET	1 111
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	Δ1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)			
67	Charges exceptionnelles (c)			
68	Dotations aux amortissem. et provisions (d) (5)			
022	Dépenses imprévues (e)			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	5 000,00	5 000,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	0 000,00	3 000,00	5 000,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur section de fonct. (7)			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	5 000,00	5 000,00	5 000,00

RESTES A REALISER N-1 (8)	+
NEOTEO A REALISER Nº1 (8)	
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)	
TO STORY CONTROL OF A STORY CONTROL OF THE STORY CO	=
(1) Détailler les chaptres budgétaires par article conformément au plan de cometes applicut par la commune ou l'évidéte.	5 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges			Extended to the
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions de participations	2 800,00	2 200 00	
747 7474	Participations Communes	2 800,00 2 800,00 2 800,00	3 300,00 3 300,00	3 300,00 3 300,00
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00	3 300,00	3 300,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013	2 800,00	3 300,00	3 300,00

III - VOTE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3)	Vote (4)
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)	95,27	10,54	10,54
778 7788	Autres produits exceptionnels Produits exceptionnels divers	95,27 95,27	10,54 10,54	10,54
78	Reprises sur provisions (d) (5)	00,21	10,04	10,54
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	2 895,27	3 310.54	3 310,54
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0 0 10 10 1	0 0 10,04
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (7) TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	2 895,27	3 310,54	3 310,54

	+
RESTES A REALISER N-1 (8)	
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)	1 689,46
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5,000,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissemen

<sup>2)</sup> Ez. p. 4 - Modantes de v 3) Hons restes à néeliser :

<sup>(5)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

<sup>(6)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040 ;

<sup>(</sup>f) chapture descrite à retracer les operations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simpli (8) inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du comple administratif ou si negres articholes des planties).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3)	Vote (4)
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reques en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total Individualisé en opérations (5)			
	Total des dépenses d'équipement			
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées a des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
2000	Total des dépenses financières			
151.	Opé. pour compte de tiers (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DEPENSES REELLES			

III - VOTE DU BUDGET	111
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (7)			Lis Individuals State
041	Opérations patrimoniales (8)			
11000	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	-		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des dépenses réelles et d'ordre)			

	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	
	+
D 961 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CHIMPITEES	

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

Uetasier les chaptres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
 d'. p. 4 - Modelités de vote. IV :

Hors restes à réaliser ;

<sup>4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

<sup>(6)</sup> Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;

<sup>(7)</sup> Cf. définitione du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042;

 <sup>(9)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultat

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			Carlos Tales
13	Subventions d'investissement (hors 138)			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reques en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement			
10	Dotations, fonds et réserves			
138	Autres subventions d'investissement non transférables			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées a des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
	Total des recettes financières			
452.	Opé. pour compte de tiers (5)			
11/2	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES			

III - VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	Virement de la section de fonctionnement			The William
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)			
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
041	Opérations patrimoniales (8)			
THE RESERVE	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)			

DESTRAL APPLIANCE OF THE	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	
DIMENAN AND VICTOR OF THE PARTY	+
R 601 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	
	=
MOVINGES RECENTES D'INVESTISSEMENT GUMINESS	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	422
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

## A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme préteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou de	Date de	Nominal		Index			Devise	Périodi- cité des			Catég. emprt
Market at		SEC. S	mobilisat.	sement	(2)	(3)	(4)	4) (5)	ariel	Land	remb. (6)	(7)	partiel O/N	(8)
163 Emprunts obligataires (Total)		DE NE							378					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)							15rm	1133		189		To All		7110
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		400	1000				WS		DA	1000		1000	100	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)			ALTE					No.		150			7213	101
168 Autres emprents et dettes assimilées (Total)			E) TES	Nila ii										
Total général	100 FE FE SE		2000000	HO.		1000							40 D. F. S.	

<sup>(1)</sup> Si un expressi donne lieu è plusicure mobilisatione, indiquer la date de la derrière mobilisation.

<sup>(2)</sup> Nominal : Montant empresté à l'origine.

<sup>(3)</sup> Type de teatest d'instifét F. F. fixe; V. variable simple; C. completes (e'est-à-dire un text variable qui n'ent pen simplement défini comme la simple médition d'un teat manei de référence et d'une marge exprincé en point de pouroentage).

<sup>(5)</sup> Tenx initial du contrat.

<sup>(6)</sup> Indiquer la périodicité des remboursements A: ansmelle ; M : mensuelle ; B : bimentrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre

<sup>(8)</sup> Catégorie d'emprunt à l'origine, Exemple A-1 (cf. la clamification des emprunts selon la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 join 2010 ser les produits financiers offerts sux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
LEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	422
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

## A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature	Emprunts et dettes au 01/01/2019												
(Pour chaque ligne,	Couverture	Montant	Catég.	Capital	Durée	Taux d'Intérêt			Annuité de	ICNE de			
indiquer le numéro de contrat)	? O/N (2)	couvert	emprunt après couv. éventuelle (3)	restant dû au 1/1/2019	résid. (années)	Type de taux (4)	Index (5)	Niv. de taux date de vote (6)	Capital	Charges d'Intérêt (8)	l'exercice		
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)													
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)			BALL		MAIN			17.740					
Total général	3		-1/3		12010	3777	9	A STATE OF					

<sup>(1)</sup> S'agissant des emprunts assertis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettemen

(4) Type de texts: d'antrét : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'out-à-dire un text wuriable qui n'est pas simplement défini comme le simple addition d'un text usuel de référence et d'une marge exprimée on point de pourousage

<sup>3)</sup> Catalogorie d'empuret. Exemple A-1 (ef. la classification des empresas actons la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts sux coellectivités ferritoriales). En osa de converture partielle, indique plusieurs ontégories d'empresa (exemple : A-1 ; C-3).

<sup>(6)</sup> Taux agran optimitions de converture éventuelles. Sagiment de niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

<sup>(</sup>B) Il s'agit des instrêts des un têtre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 \* Instrêts réglés à l'échémon " (instrêts étonismes) et instrêts éventuels due su têtre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 662.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	- CU
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

## A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus elevé (Pour chaque ligna, maigure le " de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 1/01/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)
Echange de taux, taux variab	le simple plafor	nné (cap), ou	encadré (tunne	D A				
Barrière simple B			Canality Canality	100		i seltan		
TOTAL B								
Option d'échange C	2.08.18.8							
TOTAL C				188, 14				
Multiplicateur jusqu'à 3 ou mu	ultiplicateur jus	qu'à 5 capé l	D					
TOTAL D	R45 6							
Multiplicateur jusqu'à 5 E						Z YEAR TO D		
TOTAL E					2041			
Autres types de structure F								
TOTAL F						2.44.00 ==80		
TOTAL GENERAL							W = 18 to 1	0 = 0 = 0 0

<sup>(1)</sup> répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part do capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : indices infliation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

## A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux seion le risque le plus elevé	Coût de sortie (7)	couverture	de vote du	intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	ntérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)(11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variab	le simple plaf	onné (cap), ou e	ncadré (tunne	DA	- Constanting in	
Barrière simple B						
TOTAL B		1 - 60 60				
Option d'échange C						
TOTAL C						
Multiplicateur jusqu'à 3 ou me	ultiplicateur ju	ısqu'à 5 capé D				
TOTAL D						
Multiplicateur jusqu'à 5 E						
TOTAL E	- S. L. C. Y					
Autres types de structure F						
TOTAL F						
TOTAL GENERAL			ETEL BRUIN			100,00

<sup>(7)</sup> Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 1/1/N.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV
A2.4

## A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures	(1) Indices zone euro	française ou zone euro	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont fun est un	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous jacents		ou écart entre ces indices		indice hors zone		

<sup>(1)</sup> Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

## A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

		Annuité à payer	Do	nt	
l'origine	au 1/1/2019 de l'exercice	au cours de l'exercice	Intérêt (2)	Capital	
	Y				
	Dette en capital à l'origine		l'origine au 1/1/2019 au cours de	l'origine au 1/1/2019 au cours de intérêt (2)	

<sup>(1)</sup> il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt su profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat ; (2) il s'agit des intérêts due au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 6011 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'écharge et comptabilisés à l'article 608.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 - AUTRES DETTES (issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

			a an empranty
LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
TOTAL			
			1

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3
ETAT DES PROVISIONS	A4
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

## **DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES I = A + B		
16	Emprunts et dettes assimilées (A)		
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros	- 1	
1643	Emprunts en devises	1	
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1	
1671	Avances consolidées du Trésor	1	
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	1	
1678	Autres emprunts et dettes	I	
1681	Autres emprunts	1	
1682	Bons à moyen terme négociables	ı	
1687	Autres dettes		
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat		
020	Dépenses imprévues		

•	Op. de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses de fexercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL
Dépenses à couvrir par des ressources propres				

Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
 Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
 Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	AND DESIGNATION OF THE PERSON
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

#### **RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) III = a + b		
	Ressources propres externes de l'année (a)		-
10222	F.C.T.V.A.		
10223	T.L.E.	1	
10228	Autres fonds		1
13146	Attributions de compensation d'investissement		
13246	Attributions de compensation d'investissement		
138	Autres subventions d'investissement non transférables		
139146	Attributions de compensation d'investissement	1	
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)		
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		-
29	Prov. dépréciation immobilisations		
39	Prov. dépréciation des stocks et en-cours		<del> </del>
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		<del> </del>
<b>49</b>	Prov. dépréciation comptes de tiers		+
59	Prov. dépréciation comptes financiers		
)24	Produits des cessions d'immobilisations		
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Op. de l'exercice ili	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL
Total ressources propres disponibles					

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	
Ressources propres disponbles (IV)	
Solde (V = IV - II) (6)	

<sup>(1)</sup> Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

#### **Budget Primitif 2019**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	RESON SILES
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

#### **A8 - ETAT DES CHARGES TRANFEREES**

la dépense transférée	l'étalement délibération	dépense transférée au compte 481	au titre des exercices précédents	dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812)	Solde (1)
		(1)	(11)	(111)	

#### **Budget Primitif 2019**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

Date de la délibération : ...../....

Intitulé de l'opération :

DEPENSES 451				RECETTES 452			
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restina à réalises N-1 (3)	Exercice N	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Rostes à etialiser N-1 (3)	Exercica N

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération
(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser)
(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES RECUS	
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

## B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Année de mobilisation et profil s'amortissement de l'emprunt (1)	Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme préteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/	Durée résiduelle	Périodicité des rembourse ments (2)
Année Profil							
TOYAL GENERAL					The The s		

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES RECUS	
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

# B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

		Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt m	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice		
Taux (3)	Index (4)	Taux actuar.	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux		· omprum	en intérêts en	en capital

#### **Budget Primitif 2019**

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	B1.2

## B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
--	-----------------

<sup>(1)</sup> Hors opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENENTS DONNES	B1.5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	The state of the s
THE DECIMENTED ENONGEMENTS DOWNES	B1.6

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

#### **B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET** (article L.2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
				100000000000000000000000000000000000000

<sup>(1)</sup> indiquer l'article d'imputation de la subvention;

 <sup>(2)</sup> Dénomination ou numéro éventuel de la subvention;
 (3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

#### C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPL	OIS BUDGETAIR	ES (3)	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT(4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							200
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)					-		
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)					-		
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE							
FILIERE SPORTIVE (g)	100 7750						
FILIERE CULTURELLE (h)					1		
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)	White Burns				<del>                                     </del>		
EMPLOIS NON CITES (k) (5)					<del>                                     </del>		
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.
(2) Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant temploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à factivité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité sur l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps plein (quotité de travail=100%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail=80%) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques " régis par l'article 139 ter de la loi n\*84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

## C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 0 VO VN	CATEGORIES	The second second	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
Agents occupant un emploi permanent (6)	(1)	(2)	Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi non permanent (7)						20000000
TOTAL GENERAL						The state of the s

(1) CATEGORIES : A, B et C (2) SECTEUR ADM : Adm

: Administratif : Technique

TECH : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S MS Social : Médico-social MT : Médico-technique SP CULT : Culturel ANIM : Animation PM OTR

: Missions non rattachables à une filière.

OTR : Missions non rattachables a une fillere.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annueile).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a°: article 3, fer alinéa: accroissement temporaire d'activité.

3-b: article 3, 2ème alinéa: accroissement saisonnier d'activité.

3-1: remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-2: vacance temporare d'un empioi.
3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est

inférieure à ce seuil.

3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissementen matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4: article 21 de la loi n°2012-347: contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38: article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47: article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels .

110: article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1: collaborateurs de groupes d'élus.

A: autres (préciser) .

T10-1: collaborateurs de groupes d'erus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le foncdement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1,

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	To 01 5 10
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN	C2
ENGAGEMENT FINANCIER	

#### C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L.2313-1 et l. 2313-1-1 du CCCT)

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagemen
	ège de l'établissement pour les EPCI, sync			

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A	C3.1 C3.2 C3.3 C3.4

## **Budget Primitif 2019**

TOISIAN TO	IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES		D1

## D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal.	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
----------	--	------------------------------	---	-----------------------	---	------------------------------



# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

MM. les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. sont convoqués dans la salle de la Mairie, pour la réunion qui aura lieu :

## Le JEUDI 28 MARS 2019 à 18h30

## ORDRE DU JOUR:

1/ Vote du Compte de Gestion 2018

2/ Vote du Compte Administratif 2018

3/ Vote du Budget Primitif 2019

A St Paul et Valmalle, le 21/03/2019

Le Président, Jean-Pierre BERTOLINI

Budget Primiti	2019
IV - ANNEXE  ARRETE - SIGNATURES	IV
	D2
Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés  VOTES: Pour Contre Abstentions	
Présenté par , A le 3T-PAUL-ET-VALMALLE le 28/3/19	
Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session .  A, le ST-PAUL-ET-VALMALLE le 28/3/19  Les mer	mbres
J.P. BERTOLINI  Heraum **	
Mills	
Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission en $$ préfecture, le $$ et de la publication le $$ 1 $\!$ $\!$ $\!$ $\!$ $\!$ $\!$ $\!$ $\!$ $\!$ $\!$	A,le